

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N° 2023 044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 30 MAI 2023	L'an deux mille vingt-trois, Le neuf juin,
DATE D’AFFICHAGE 12 JUIN 2023	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Raoul SAADA, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etai^ent présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. GOFF Jullian – Mme COLLIN Monique – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	Absent(e)s représenté(e)s : Mme COURTOIS Cécile – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – M. LION Robert.
PRESENTS : 20	Absent(e)s non représenté(e)s : Mme BONNASSEAU Patricia – Mme LEROMAIN Nadège – Mme BILIEU Carine.
VOTANTS : 24	Monsieur FAUCHÉ Fabien a été désigné secrétaire de séance.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE LEURS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Boissy-Sous-Saint-Yon le vendredi 9 juin 2023 en vue de l'élection des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants dans le collège des grands électeurs pour l'élection sénatoriale 2023.

Par décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 9 juin 2023 à 20 heures à la Grange aux Anneaux afin d'élire leurs délégués et suppléants.

Pour la Commune de Boissy-sous-Saint-Yon,

Le nombre de délégués à élire est de **15**

Le nombre de délégués suppléants à élire est de **5**

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire préfectorale du IOMA2308397J du 30 mars 2023 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de Messieurs REYNAUD Max, DORIZON Maurice, LOURS Xavier et de Madame HEMON Alexandra.

La présidence du bureau est assurée Monsieur le Maire.

b) Élection des délégués et des suppléants

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il précise qu'une seule liste a été déposée et enregistrée :

La liste « Les Élus de Boissy » est composée par :

- M. SAADA Raoul
- Mme MOUNOURY Aurélie
- M. PICHON Jean-Marc
- Mme CAZADE-SAADA Claire
- M. LOURS Xavier
- Mme DUCHOSAL Christine
- M. REYNAUD Max
- Mme BLAIZE Sophie
- M. IBOUADILENE Francis
- Mme COLLIN Monique
- M. DUCHOSAL Frédéric
- Mme HEMON Alexandra
- M. FAUCHÉ Fabien
- Mme PEDRONO Anne-Marie
- M. DORIZON Maurice
- Mme SCACCHI Anne
- M. GAUTHIER Dominique
- Mme BONNASSEAU Patricia
- M. TISCHENBACH Thierry

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 24
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 24

La liste « Les Élus de Boissy » a obtenu 24 voix.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « **Les Élus de Boissy** »

15 délégués élus :

- M. SAADA Raoul
- Mme MOUNOURY Aurélie
- M. PICHON Jean-Marc
- Mme CAZADE-SAADA Claire
- M. LOURS Xavier
- Mme DUCHOSAL Christine

- M. REYNAUD Max
- Mme BLAIZE Sophie
- M. IBOUADILENE Francis
- Mme COLLIN Monique
- M. DUCHOSAL Frédéric
- Mme HEMON Alexandra
- M. FAUCHÉ Fabien
- Mme PEDRONO Anne-Marie
- M. DORIZON Maurice

et 4 délégués suppléants :

- Mme SCACCHI Anne
- M. GAUTHIER Dominique
- Mme BONNASSEAU Patricia
- M. TISCHENBACH Thierry

Fait à BOISSY-SOUS-SAINT-YON, le 9 juin 2023

Le Secrétaire de séance,

Fabien FAUCHÉ



Le Maire,

Raoul SAADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230609-DEL2023-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.